



HONORAIRES

I – BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER

| | | | |
|------------------------|-----------------------|------------------------|----------------|
| Inférieur à 10 000 € | → Forfait 1 000 € TTC | De 190 001 à 200 000 € | → 9 000 € TTC |
| De 10 001 à 50 000 € | → 10 % € TTC | De 200 001 à 220 000 € | → 10 000 € TTC |
| De 50 001 à 60 000 € | → 5 500 € TTC | De 220 001 à 250 000 € | → 11 000 € TTC |
| De 60 001 à 80 000 € | → 6 000 € TTC | De 250 001 à 280 000 € | → 12 000 € TTC |
| De 80 001 à 100 000 € | → 6 500 € TTC | De 280 001 à 300 000 € | → 13 000 € TTC |
| De 100 001 à 160 000 € | → 7 000 € TTC | De 300 001 à 450 000 € | → 4,5 % TTC |
| De 160 001 à 180 000 € | → 8 000 € TTC | Au -delà de 450 001 € | → 4 % TTC |
| De 180 001 à 190 000€ | → 8 500 € TTC | | |

Les honoraires, à la charge du vendeur, s'appliquent sur le prix de vente

II – BAREME DES HONORAIRES AVIS DE VALEUR IMMOBILIERE

Maison sans extérieur (avec) → 150 € (200€)

III – BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

▪ Pour les logements nus ou meublés suite à la loi ALUR du 15-09-2014, à la charge du locataire et du bailleur :

- 6% TTC du loyer annuel hors charges, incluant les frais locatifs (visites, constitution du dossier, rédaction du bail, états des lieux, publicité)
- Pour les loyers inférieurs à 300 € HC → Forfait de 200 € TTC
(En aucun cas, les honoraires imputés au locataire ne pourront dépasser 8 € du m² de surface habitable et 3 €/m² pour l'état des lieux).

▪ Pour les locaux professionnels et commerciaux

10 % HT du loyer annuel hors charges (TVA 20 % en sus) locataire et propriétaire

▪ Hors recherche de locataire

Rédaction bail → 230 € TTC

Etat des lieux → 3 € TTC du M²

IV – BAREME DES HONORAIRES GESTION LOCATIVE (Honoraires déductibles des revenus fonciers)

7 % HT des encaissements, soit 8,40 % TTC

Taux dégressif et aménagé selon les caractéristiques du dossier (devis sur demande)

OPTION : Assurance loyers impayés : 2.5 % TTC/mensuel sur le loyer charges comprises.